PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Saint-Pardon-de-Conques

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, maire.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Membres en exercice : 15 Membres présents : 13 Membres votants : 14

Présents : Gilbert BLANGERO, Laetitia PIERS, Jean-Claude DALLA ROSA, Walter SBRIZZAI, Bernard BOUTIN, Séverine CLOES, Martine DUBOURG, Martial GALLOU, Laurent LALANNE (retard excusé), Alain LEYNIAC, Patrick MOUTINARD, Jean-Baptiste PAING, Laurent RÉGLAT.

Absents excusés : Guillaume PELLETIER et Fabienne DELOUBES (a donné procuration à Mme PIERS).

Secrétaire de séance : Patrick MOUTINARD

ORDRE DU JOUR :

1. Signature du dernier procès-verbal et nomination du secrétaire de séance
2. Subvention FONDS VERT pour la création de 2 logements communaux (DÉLIB N°29)
3. Motion gratuité A62 (DÉLIB N°30)
4. Projet passage agglomération Route de BERNÈS (DÉLIB N°31)
5. Maîtrise d'œuvre aménagement de bourg (DÉLIB N°32)
6. Remplacement de chaises salle des fêtes (DÉLIB N°33)
7. Participation Repas des aînés et initiation golf (DÉLIB N°34)
8. Opportunité d'acquisition foncière d'un bois au lieu-dit BIDON (DÉLIB N°35)
9. Possibilité d'achat d'une bennette (DÉLIB N°36)
10. Réseaux internet dans la salle des Fêtes et tarif de la location (DÉLIB N°37)
11. Communication et questions diverses : travaux clôture et bar salle des fêtes, convocation propriétaires des terres de Garonne, fixer date commission projet City-stade, installation d'un panneau Voie sans issue, salle et bureau pour les associations, devis vidéo surveillance, info rétrocession voirie lotissement l'Orée du Golf et élargissement voie Muraille.

Le vidéoprojecteur installé, l'équipe municipale a suivi la séance sur l'écran et pu ainsi visualiser devis et plans.

1. **Signature du dernier procès-verbal et nomination d'un secrétaire de séance**

Les membres présents valident à l'unanimité le dernier procès-verbal et M. Patrick MOUTINARD est nommé secrétaire de séance.

2. **Demande de subvention à l'état**

Le Conseil municipal a validé en 2022 la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création de deux logements communaux ; avec l'accord du conseil, M. le Maire a pu déposer une demande de subvention DESIL d'un montant de 202 974,89 € qui n'a pas été retenue par la commission départementale.
Au mois de juillet 2023, la mairie a été contactée par la DDTM qui lui a notifié l'éligibilité de ce projet au FONDS VERT, une subvention du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.
En fonction de leur éligibilité, les travaux peuvent être financés entre 35 % et 50 %.

Le montant total des dépenses de travaux des deux futurs logements a été évalué à 579 928,25 € HT.

M. le Maire demande au Conseil municipal s'il est d'accord afin de solliciter le FONDS VERT avec un taux à 50 % pour un montant de subvention de 289 964 €.

Le conseil approuve à l'unanimité la sollicitation de cette subvention d'un montant de 289 964 € et accepte que M. le Maire puisse faire les démarches nécessaires au nom de la commune.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3. **Motion pour la gratuité de l'A62**

Le territoire de la Communauté de communes du Sud-Gironde bénéficie de la présence et de la proximité d'infrastructures autoroutières importantes (A62 et A65) qui contribuent à son attractivité et son développement, et permettent d'assurer sa connectivité avec le reste du territoire régional et national.
En complément de son rôle dans les mobilités régionales et nationales, l'A62 joue également une fonction importante dans les mobilités de proximité entre la métropole bordelaise et le sud du département girondin.
Régulièrement sollicités par les entreprises et les particuliers qui empruntent l'autoroute A 62 entre Langon et Bordeaux, nous, élus locaux, souhaitons interpeler l'État sur la situation inéquitable de notre territoire aux regards du reste du territoire de la Gironde.

En effet, le Sud-Gironde est un territoire qui se situe à 40 km au sud de Bordeaux et de nombreux résidents effectuent quotidiennement le trajet vers la métropole bordelaise. Si notre territoire est bien desservi par la voie ferrée (la Région étudie actuellement la mise en place d'un RER entre Langon et Bordeaux), la majorité des habitants utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

Aux coûts d'utilisation de leur véhicule, nos administrés doivent également ajouter les frais du péage. Les abonnements proposés sont insuffisants à rendre cette charge supportable pour l'essentiel des ménages de notre territoire. En outre, dans un contexte marqué par des tensions générales sur le pouvoir d'achat et d'importants bénéfices réalisés par les sociétés gestionnaires des autoroutes dont le journal Libération s'est notamment fait l'écho (édition du 8-9-10 avril), les hausses de tarif des péages autoroutiers appliqués par les concessionnaires le 1er février 2023 sont choquantes.

Au total, ce ne sont pas moins de 14 000 véhicules/jour qui passent au péage payant, quand l'accès à la métropole bordelaise est gratuit depuis Arcachon et Libourne.

Une réflexion sur la gratuité de l'A62 de Bordeaux jusqu'à la sortie 4 incluse (soit gratuité sur le territoire girondin) permettrait aux habitants du Sud-Gironde de :

- Retrouver du pouvoir d'achat dans cette période de crise où la mobilité est essentielle pour l'emploi
- D'avoir le sentiment d'être traités de façon équitable vis-à-vis des habitants de LIBOURNE ou d'Arcachon, qui bénéficient à l'inverse d'une gratuité d'accès à cette infrastructure
- De soutenir les démarches de revitalisation des cœurs de ville du Sud-Gironde en soutenant leur attractivité

Plus encore, elle permettrait d'accompagner l'installation des entreprises et, plus généralement, le développement économique pour, à terme, réduire les mouvements pendulaires entre la métropole de Bordeaux et le Sud-Gironde en rapprochant l'emploi des travailleurs.
Notre territoire est, par ailleurs, impacté par la dégradation du système de santé, le Centre Hospitalier du Sud-Gironde étant tellement fragilisé que la fermeture de la maternité est envisagée et les urgences sont proches de l'asphyxie. Demain, l'accès aux soins et les déplacements seront un luxe réservé à quelques « *happy-few* ».

Nous nous battons pour préserver un territoire et ses concitoyens, et prenons aujourd'hui cette motion pour interpeler sur l'urgence qu'il y a aujourd'hui de rétablir un juste équilibre entre tous nos territoires.
En octobre 2020, une rencontre avec les représentants de la société VINCI qui gère l'A62 avait été l'occasion d'identifier que seul l'État peut intervenir sur leur contrat et modifier la donne. Dans un contexte où les sociétés concessionnaires ont pu largement rembourser leur mise tout en continuant d'augmenter régulièrement les tarifs des péages, améliorant d'autant leur rentabilité, nous **sollicitons l'État pour qu'il engage une démarche vis-à-vis de VINCI.**

M. le Maire demande aux élus de donner leur avis et à la majorité cette motion est acceptée.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1 (Mr PAING)

M. Jean-Baptiste PAING pense que cette demande n'est pas légitime puisque VINCI est une entreprise privée qui propose un service payant, avec possibilité d'abonnement pour obtenir des voyages gratuits.

Arrivée de M. Laurent LALANNE à 19h15

4. **Projet de passage en agglomération d'un tronçon de route départementale**

Les habitants du quartier « Route de BERNÈS » ont sollicité à trois reprises la municipalité pour transmettre leurs inquiétudes ainsi que leurs attentes d'amélioration de la sécurité.

Selon ces résidents l'intensification du trafic et les excès de vitesse fréquemment observés le long de la Route Départementale 116 les obligent à se montrer extrêmement vigilants lorsqu'ils veulent entrer et sortir de leur domicile.

Suites à divers échanges, un comptage de la vitesse de circulation a été effectué en septembre 2022 (vitesse moyenne de 83 km/h par jour), M. le Maire, M. Walter SBRIZZAI adjoint responsable de la voirie, le représentant des riverains et M. Frédéric WERLEN du Centre Routier Départemental Sud-Gironde se sont donné rendez-vous sur place pour évaluer les problématiques de sécurité.
À l'issue de cette réunion, le chargé d'opération du Centre Routier Départemental a proposé 2 solutions : soit de créer un tronçon de route réglementée à 70 km/h, soit d'instaurer un passage en agglomération afin de limiter la vitesse à 50 km/h.

Cependant, pour rendre possible ce passage en agglomération, il faut que la municipalité d'Auros, commune mitoyenne, valide également la réalisation de ce projet, un arrêté devra être ensuite pris par les deux communes et transmis au Centre Routier.
Si les deux conseils municipaux décident de créer un passage en agglomération, l'entretien des fossés, la signalisation et les aménagements reviendront à la charge des deux communes.
La question que l'on peut se poser : mettre une limitation à 50 km/h sera-t-il suffisant pour diminuer la vitesse de circulation ? Si, effectivement, les panneaux de limitation ne sont pas suffisants, cette décision pourrait permettre l'aménagement d'une écluse ou d'un ralentisseur. Cette installation permettrait, en effet, de diminuer considérablement la vitesse, comme récemment celle mise en place sur la RD224 au quartier « Les PROMS ».

M. le Maire explique qu'en amont, un échange téléphonique a eu lieu avec M. CAMON-GOLYA, le maire de la commune d'Auros, qui a exprimé son souhait d'améliorer également cette situation. Il compte en discuter avec son équipe et un rendez-vous sur place pourra être ensuite fixé.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le passage en agglomération d'un tronçon de la RD 116 compris entre les PR 33+864 et 34+345 situé sur la « Route de BERNÈS » et donne l'autorisation au maire d'établir l'arrêté nécessaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5. **Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée du bourg**

C'est un projet qui avance très lentement et qui évolue avec les années qui passent.
La dernière estimation de travaux prise en compte au budget primitif 2023 s'élève à 88 918,25 € HT, soit 106 701,90 € TTC.
Pour les recettes, la demande de subvention DETR a abouti avec une contribution de l'état de 9 620,99 € (contre celle de 15 000 € sollicitée).
Concernant le dossier déposé au Département nous sommes toujours en attente de notre éligibilité aux fonds d'aide à la voirie communale d'un montant de 8 750 €.

Sur ces bases, le reste à charge de la commune est estimé à 88 331,81 € TTC, moins les 17 504 € de FCTVA remboursés un an après, soit 70 827,81 € qui viendront impacter le montant des dépenses d'investissement.

Afin de lancer un appel d'offres, constater la faisabilité du projet par rapport aux prévisions budgétaires, sélectionner une entreprise, réaliser des plans, un planning de chantier, le suivi et la réception des travaux, la commune doit désigner une société de maîtrise d'œuvre.
Cette intervention n'avait pas fait l'objet d'une estimation dans les dépenses prévues au budget primitif.

3 devis ont été proposés :

- La société ABAC pour un montant de 8 736 € TTC
- La société ARDINFRA pour un montant de 8 100 € TTC
- La société ESCANDE pour un montant de 9 000 € TTC (plans topographiques inclus)

M. le Maire énumère les différentes propositions et interroge l'assemblée délibérante.

À l'unanimité, les élus choisissent celle de la société ESCANDE, qui inclut la réalisation de nouveaux plans topographiques.
Le conseil souhaite éviter tout dépassement du montant des travaux, arrêté à 88 918,25 € HT.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6. **Mobilier salle polyvalente**

Alors que la salle polyvalente peut accueillir 200 personnes debout ou 120 assises, seulement 104 chaises sont disponibles à ce jour, M. le Maire propose donc à l'équipe municipale de compléter ce nombre en faisant l'acquisition de 20 chaises.

Il est proposé 3 modèles de chaises provenant de plusieurs fournisseurs et qui sont similaires à celles existantes afin qu'elles ne dépareillent pas.
Les tarifs varient de 26,40 € à 59,75 € la chaise en fonction de la qualité du produit et de ses dimensions qui sont déterminantes dans le choix, les dernières chaises remplacées en 2017 ne s'étant pas montrées suffisamment solides.
Il est rappelé que le remplacement d'une chaise est facturé 45 € dans le contrat de location du foyer rural.

Les élus acceptent à l'unanimité l'achat de 20 chaises avec des pieds d'un diamètre d'au moins 22 mm et la hauteur du dossier d'au moins 40 cm.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7. **Fixation du prix du repas du banquet des aînés**

Les membres du CCAS et l'équipe municipale ont choisi d'organiser le repas des aînés au Golf des Graves et du Sauternais le dimanche 24 septembre 2023.
Les prestations de service proposées : un repas à **32 €** et une initiation d'une heure au Golf à **5 €.**

Le budget du CCAS prendra en charge les repas des habitants nés avant le 31/12/1961, des élus et des membres du CCAS.

Par conséquent, les tarifs suivants ont été proposés pour les personnes accompagnantes :

- Les accompagnants d'habitants : **32 €**
- Les accompagnants d'élus et membres du CCAS : **28 €** (minoré du fait de leur participation aux préparatifs)
- Le maire et ses adjoints : **32 €**
- Les enfants : **32 €,** pas de repas spécifique prévu

M. le Maire demande au Conseil municipal son accord pour qu'il puisse émettre des titres de recettes concernant les chèques réceptionnés à l'ordre du Trésor public.

Les élus présents acceptent à l'unanimité les montants, ainsi que l'émission de ces titres de recettes.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8. **Opportunité d'acquisition foncière d'un bois au lieu-dit BIDON**

Suite à une demande de certificat d'urbanisme concernant les parcelles de bois mitoyennes aux lotissements de l'Orée du Carpe, il est demandé aux élus d'étudier l'opportunité d'en acheter une partie.
Cette acquisition permettrait que cette zone boisée soit entretenue dans le but de protéger les habitations d'éventuels incendies. La commune pourrait privilégier l'implantation d'arbres feuillus et cette zone tampon pourrait alors devenir un lieu récréatif pour tous les riverains.

Le vendeur est en cours de négociation avec un propriétaire foncier voisin sur la somme de 5 500 € TTC l'hectare. À cette proposition il faudra rajouter les frais de bornage et de notaire.
Nous avons demandé au gestionnaire forestier un plan de l'emprise du projet afin de pouvoir délimiter, sur environ 30 m de large, la parcelle à acquérir et établir un chiffrage.

M. le Maire s'adresse à son assemblée pour connaître son avis sur cet achat potentiel : le conseil pense que c'est judicieux et il est d'accord pour que M. le Maire mène les négociations et puisse signer l'acte notarié.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9. **Achat d'une bennette**

La municipalité a équipé le tracteur d'une épareuse mais n'a pas encore remplacé la petite benne, utile aux diverses manutentions. Le budget primitif 2023 prévoit 4 000 € pour cet achat.
Des renseignements ont été pris auprès de professionnels et des chiffrages ont pu être proposés pour le renouvellement d'une bennette basculante référence « DESVOYS » de 200 x 105 cm de profondeur et d'une charge utile de 1,5 tonne. Deux propositions sont retenues :

- Celle de la société SAS GUENON à 3 294 € TTC
- Celle de la société CHAMBON à 2 844 € TTC

Finalement après l'intervention orale de M. Laurent RÉGLAT, le conseil ne souhaite pas encore prendre de décision et attend son retour qui pourrait aboutir sur de nouvelles négociations tarifaires.

10. Réseaux internet dans la salle des fêtes et tarif de la location

N'ayant aujourd'hui aucun réseau internet dans la salle polyvalente il est proposé au Conseil municipal de réaliser cette installation.

→ Orange propose un équipement pour 57,60 € TTC / mois
→ SFR propose un équipement pour 29,99 € TTC la première année et ensuite à 39,99 € TTC / mois

L'appareil de réception sera installé dans le local matériel et, pour le raccordement aérien, il faudra prévoir un mât extérieur.
L'abonnement de 479,88 € par an peut être pris en charge par une augmentation du coût de la location de la salle sachant que, l'an dernier, il y a eu 20 locations. Il pourrait être proposé d'augmenter la location du foyer rural de 25 euros.

Après la réaction générale de l'assemblée, il est demandé à la secrétaire administrative d'interroger d'autres fournisseurs ou renégocier le tarif avec le prestataire de la mairie avant de prendre toute décision.

11. Points divers

a) Clôture mitoyenne salle des fêtes

Au mois de juillet, des travaux concernant la clôture mitoyenne entre la salle des fêtes et la propriété voisine ont été réalisés, il s'agit d'une palissade en bois traitée, autoclave, de 200 cm de hauteur pour un montant de 1 650,01 € TTC, inférieur à celui budgété.

b) Création bar salle des fêtes

Les travaux relatifs à la création d'un bar entre la salle principale et le préau de la salle polyvalente ont débuté. Les ouvertures, les coffrages en béton, l'évacuation des eaux usées, le passage des câbles électriques et le coulage de la chape carrelage sont aujourd'hui terminés.
Les menuiseries extérieures vont être réceptionnées et mises en place prochainement.
L'isolation et les doublages seront réalisés au mois d'octobre.

M. le Maire souhaiterait l'achèvement des travaux en fin d'année.

c) Réunion propriétaires des terres de Garonne

Le 20 octobre, M. le Maire a convié tous les propriétaires des parcelles des terres de Garonne à une réunion afin d'échanger avec eux sur divers sujets :

- → Les dépôts sauvages
- → La remise en place sur le pont de MOUYAU d'une main courante de sécurité
- → Les accès pour pouvoir entretenir le chemin de randonnée, le GR4.
- → La possibilité pour la commune de fermer temporairement un des deux accès aux terres de Garonne.

Cette rencontre sera aussi l'occasion pour celles et ceux qui seront présents d'échanger avec les propriétaires voisins.

d) Commission projet City-stade

Les membres présents ont fixé la 1re réunion de la commission « Projet City-stade » le jeudi 5 octobre 2023 à 18h00 à la mairie.

e) Projet élargissement Impasse de Muraille

Pour le projet concernant l'élargissement de 80 cm à l'entrée de l'Impasse de Muraille, la commune a interrogé les réseaux : elle a reçu un devis de 900 € concernant le déplacement du compteur d'eau et, pour le poteau électrique, ENEDIS le prendrait à sa charge. Le propriétaire a demandé à la commune que les frais concernant le déplacement de l'abri de jardin, la réfection de la dalle en béton, son raccordement en eaux et la repose de la clôture soient pris en charge par la mairie.
De plus, les frais d'acte seront à la charge de la mairie.
Au vu des dépenses inhérentes à ce projet et les maigres améliorations apportées aux riverains, il est proposé de ne pas donner suite.

À l'unanimité, les élus valident cette décision.

f) Panneau Voie sans issue

Il est demandé à la commission voirie d'étudier la possibilité d'implanter un panneau « Voie sans issue » afin d'éviter de nombreux demi-tours dangereux dans les impasses de L'Église, du Carpe et de Muraille. Le coût par panneau est estimé à 180 € TTC.

Le conseil donne son accord pour l'achat et propose une implantation au niveau du parking de la salle des fêtes.

g) Local et bureau pour les associations

Tous les habitants peuvent se réjouir : une quinzaine d'habitants du village ont repris le flambeau de l'Amicale de St Pardon ! Pour préparer les manifestations, ces derniers vont avoir rapidement besoin d'un local.
Fin juin 2024 la salle accueillant actuellement les ateliers TAP de l'école deviendra disponible et il est proposé de mettre ce local à la disposition des associations.

Les membres présents acquiescent et soumettent l'idée d'installer des armoires attitrées à chaque association.

h) Prochains évènements sur la commune

- Le repas des aînés aura lieu le 24 septembre à midi, au restaurant du golf.
- La marche rose se déroulera le 8 octobre, départ 8h30 de la mairie.

Le circuit est déjà établi et la décoration de la commune se fera le jeudi 28 septembre à partir de 18h00.

i) Vidéo surveillance du foyer rural

En septembre 2022, une délibération avait été prise pour installer du matériel de vidéosurveillance pour un montant de 2 003,46 €.
Avant de réaliser ce projet, il semblait nécessaire au conseil de s'informer sur la législation.
M. Jean-Claude DALLA ROSA s'est renseigné auprès d'un gendarme de la Préfecture :
- Les caméras devront être placées de manière à ne pas pouvoir filmer le voisinage
- En cas de nécessité, seul M. le Maire a le pouvoir de visionner les images enregistrées
- Enfin, le représentant recommande de faire réaliser cette intervention par une société spécialisée

Le nombre de sociétés possédant les compétences appropriées étant limité, un seul devis est présenté à l'assemblée, pour un montant de 7 137,60 €.

M. le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à pouvoir demander une subvention. Le conseil accepte à l'unanimité.

j) Stabilisation du sol pour les conteneurs situés au croisement des impasses de l'Église et du Carpe

À l'intersection des impasses de l'Église et du Carpe, une ossature en bois et un sol stabilisé ont été réalisés cet été afin de centraliser la collecte des ordures ménagères des riverains de ces impasses.

k) Logements communaux

Un grillage a été installé au-dessus et le long d'une murette en pierre de l'un des logements communaux afin de rehausser la limite de propriété.

Un logement communal avec 2 chambres se libère le 19 décembre 2023.
Les candidatures seront étudiées par la commission d'attribution des logements.

l) Rétrocession voirie Lotissement l'orée du golf

M. le Maire est convié le 20 septembre 2023 chez le notaire afin d'acter la rétrocession de cette voirie à la commune. Il sera ainsi possible ensuite de mettre en service l'éclairage public de ce lotissement.

m) Quartier POUCHON

Les riverains du quartier POUCHON ont sollicité la municipalité dans le but d'organiser prochainement une réunion à la mairie.

Fin de la séance à 21h30.